

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **525/2024/DAF**
Conseil d'Administration du 20 décembre 2024

Sujet : Modification de la structure budgétaire 2025

Article 1 :

Dans le cadre des travaux de refonte de l'arborescence budgétaire menés afin de répondre aux impératifs techniques et aux recommandations de bonne gestion utiles à SIFAC+, les évolutions suivantes doivent être intégrées dans notre gestion :

- Il convient de créer les centres financiers destinés au suivi des opérations des laboratoires de recherche :
 - 907GIOIR : Administration de l'Institut de Recherche GIO ;
 - 907IMPEOIR : Administration de l'Institut de Recherche IMPEO ;
 - 907OMEGAIR : Administration de l'Institut de Recherche OMEGAHEALTH ;
 - 907SHSIR : Administration de l'Institut de Recherche SHS ;
 - 907XLIMIR : Administration de l'Institut de Recherche XLIM ;
- Il convient de créer les centres financiers destinés au suivi des opérations de la DFCA :
 - 908DFCADM : Administration de la DFC ;
 - 908CFAADM : Administration du CFA ;
- Il convient de créer les centres financiers destinés au suivi des opérations de la FLSH :
 - 903PEDADEP : Gestion des Frais de Déplacement Pédagogiques de la FLSH ;
- Il convient de créer les centres financiers destinés au suivi des opérations de l'INSPE :
 - 912PEDAGEN : Gestion des Frais Pédagogiques Généraux de l'INSPE.
- Il convient de créer les centres financiers destinés au suivi des opérations de la nouvelle filière de l'ENSIL-ENSCI :
 - 917PHOT : Gestion de la Filière Photonique ;
- Il convient de créer les centres financiers destinés au suivi des opérations de la DFCA :
 - 908DFCCED : Gestion des frais liés à la Formation Continue rattachée au CED ;
 - 908DFCINT : Gestion des frais liés à la Formation Continue rattachée au Pôle International.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 20 décembre 2024

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2024.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 20 décembre 2024.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*